



11 NOVEMBRE 2021, CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

DISCOURS PRONONCÉ PAR

MONSIEUR LAURENT DEPAGNE, MAIRE

SALLE DE L'UNION

Le 11 novembre est une date de commémoration. Cela signifie que cette date, célébrée chaque année, sera ravivée dans nos mémoires pour transmettre le souvenir pour celles et ceux qui n'ont pas connu cette période, et qui pourraient s'interroger sur son existence et les raisons de son importance.

Alors d'abord, rappelons l'Histoire puisque tel est notre devoir.

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

C'est souvent cette image que nous trouvons représentée dans nos manuels scolaires pour symboliser l'armistice de la Première guerre mondiale.

Le lendemain, le 9 novembre, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Et c'est le 11 novembre, à 5h45 du matin, que l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Mais cet armistice n'avait qu'une durée de 36 jours, et il est reconduit à plusieurs reprises.

Et ce ne sera qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est réellement actée !

Alors pourquoi, me direz-vous, avoir gardé le 11 novembre comme date pour la postérité ?

Un premier défilé militaire commémoratif est organisé le 14 juillet 1919. Il célèbre la victoire des armées françaises sur l'ennemi.

L'hommage rendu le 11 novembre 1919 est discret : une minute de silence est organisée en l'honneur des personnes tombées pendant la Grande Guerre et la cérémonie se déroule dans la chapelle des Invalides en présence du maréchal Foch.

L'année suivante, la cérémonie prend une dimension nationale avec la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats.

Par la suite, ce sont les anciens combattants qui insistent pour que le Parlement déclare le 11 novembre comme fête nationale. Ce sera l'objet de la loi du 24 octobre 1922.

Le 11 novembre 1923, le ministre de la guerre et des pensions, André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir, placée au-dessus de la tombe du soldat inconnu. Depuis, elle est ravivée tous les soirs à 18h30.

En parallèle, partout en France, entre 1920 et 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés.

La ville d'Aulnoy, représenté par mon prédécesseur, M. MOREL, compte parmi les premières villes à en faire la demande.

Ainsi, un marché de gré à gré est signé entre le Maire et le marbrier de Valenciennes, M. COCHEZ le 13 avril 1921. Le monument d'Aulnoy sera un monument de granit belge (de la pierre de Soignies) au prix de 4 700 francs (paiement en 3 fois), une somme pour l'époque !

Le plan de financement prévu pour le futur monument serait constitué en partie par une souscription (1316 francs), par un crédit accordé par la municipalité (4000 francs) et enfin par une subvention étatique.

Les Mairies, placées sous l'autorité des Préfets, doivent obtenir leur accord pour valider le marché et être autorisées à ériger ce monument.

Ces échanges, issus des Archives Préfectorales, ont été reproduits spécialement pour aujourd'hui et mis à votre disposition dans cette salle pour que vous puissiez y jeter un regard curieux.

Pourquoi me direz-vous ? D'abord parce que cela s'est passé il y a exactement 100 ans.

Et puis parce que ces temps anciens sont étrangement proches de notre présent :

- *écoute et réponse des élus locaux aux attentes des familles qui souhaitent se recueillir et faire perdurer la mémoire de leurs proches,*
- *volonté politique de concrétiser un projet,*
- *décision sur l'implantation la plus optimale dans la ville*
- *et enfin maintien de la tradition, au fil des années, de la commémoration de nos morts.*

100 ans plus tard, nous sommes chacun un maillon de cette chaîne qui s'étire dans le temps.

Et nous nous sommes retrouvés tout à l'heure devant notre monument aux Morts pour célébrer, comme il est de notre devoir de le faire, ceux qui ont donné leur vie pour défendre notre liberté.

C'est pourquoi je terminerai en citant le Maréchal FOCH : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »

Vive la République, vive la France !